



ORTHOPTISTE

LE METIER EN QUELQUES MOTS

Sur prescription médicale d'un médecin (ophtalmologiste, généraliste ...), l'orthoptiste pratique le dépistage, la rééducation et la réadaptation fonctionnelle des troubles de la vision. C'est le « kiné » des yeux.

LES ETUDES

3 années d'études dans l'une des 14 écoles rattachées à des universités, pour préparer le certificat de capacité d'orthoptiste.

L'ACCES AUX ECOLES

Les écoles sont accessibles par la plateforme Parcoursup + entretien de motivation.

SE PRÉPARER A SUP' LA SALLE

31 semaines de cours de début septembre à mai pour VALORISER LE DOSSIER PARCOURSUP (année reconnue sur Parcoursup) et se préparer aux ENTRETIENS. Suivre cette préparation, c'est la possibilité d'acquérir les connaissances nécessaires pour accéder au niveau requis afin d'intégrer une école d'orthoptie.

« Rigueur, esprit scientifique et motivation sont les facteurs clés de la réussite »

Physique - Chimie : 260 heures

Matière importante pour les études d'orthoptie, l'objectif est de reprendre les bases du lycée pour approfondir et mettre en application avec de nombreux exercices.

Mathématiques : 180 heures

Les mathématiques sont les bases de la physique, l'objectif de l'enseignant est de mener le groupe d'étudiants au niveau de la spécialité du baccalauréat.

Sciences de la vie : 95 heures

Les cours abordent les notions principales des sciences de la vie du programme du lycée. Des fiches pour aller à l'essentiel, des vidéos et des documents pour imaginer ainsi que des exercices pour appliquer les notions abordées permettent aux étudiants de se hisser au niveau requis.

Tests psychotechniques : 100 heures

certaines écoles peuvent ajouter une épreuve de tests lors de l'épreuve orale, pour évaluer la dextérité et la logique des candidats.

Nous proposons donc un entraînement hebdomadaire à cette épreuve.

Entraînement à l'oral : 40 heures

Une équipe de deux formateurs, composée d'un psychologue-clinicien et d'un formateur spécialisé en projet professionnel et orientation, accompagne les candidats tout au long de l'année pour élaborer leur argumentation et s'entraîner à l'entretien de sélection.

Ces séances pratiques abordent les différents angles possibles de l'entretien : de type professionnel, psychologique, entretien « aléatoire » pour expérimenter l'improvisation sur des questions inattendues.



EQUIPE PÉDAGOGIQUE

Une équipe d'enseignants expérimentés, investis et bienveillants accompagne les étudiants dans leur préparation.

POSSIBILITÉ DE FAIRE DES STAGES D'OBSERVATION

Les étudiants sont encouragés à aller à la rencontre de professionnels pour développer leur connaissance du métier, qui constituera un plus lors de l'entretien (convention de stage disponible).

TARIFS

	Horaire annuel	Tarif 2021-2022
ORTHOPTE	575 h	2 634 €

Le montant de la scolarité comprend les cours, les photocopiés, les documents divers distribués, les concours blancs et DS, ainsi qu'une assurance interne à l'établissement. Des livres (non compris dans la scolarité) peuvent être demandés par les formateurs en début d'année.

Le règlement de la formation s'entend selon les modalités suivantes :

- ✓ 150 € d'acompte au moment de l'inscription (qui viendra en déduction du coût annuel)
- Par virement ou chèques :
- ✓ En deux échéances :
 - Le 15 octobre 2021 pour la moitié de la formation (moins l'acompte versé à l'inscription)
 - Le 15 janvier 2022 pour le solde de la formation

Par prélèvements :

- ✓ En 9 prélèvements de septembre 2021 à mai 2022

CONDITIONS D'ANNULATION

A compter de la signature du dossier d'inscription, vous disposerez d'un délai de rétractation de 14 jours calendaires.

Au-delà de ce délai, toute inscription est ferme et définitive.

L'acompte de 150 € versé à l'inscription définitive sera conservé intégralement par le centre de formation en cas d'annulation du fait du candidat.

Toute formation commencée est due intégralement au centre de formation en cas d'interruption du fait de l'étudiant (sauf cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif).

ATTESTATION DE FORMATION

Au terme de l'année, une attestation de formation sera établie aux candidats ayant atteint le niveau souhaité dans toutes les disciplines choisies et ayant participé régulièrement aux cours et contrôles des connaissances.

Cette attestation sera systématiquement refusée à tout candidat n'ayant pas participé à au moins 95% des cours et devoirs prévus dans l'horaire (sauf cas médical)